

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2021

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 10
L'an deux mil vingt-et-un, le 23 février à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. MAGNIN Didier – M. PAGET Olivier - M. CECH Franck - M. André AURIERE – M. LEGAY Olivier – M. GIRINAL Jean Marc - Mme GAUTHEROT Annick – Mme SMEDLEY Marie-Hélène - Mme SOCIÉ Mathilde - Mme GUENOT Lucienne

Absent excusé : M. TATIBOUËT Bruno

Date de convocation : 17 février 2021

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.
Monsieur André AURIERE a été élu secrétaire.

Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 janvier 2021 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 26 janvier 2021 et en l'absence de remarques, le conseil municipal valide le projet présenté par le Maire.

1/ Compte de gestion 2020, présentation et vote :

Le Maire présente le compte de gestion 2020 préparé par la trésorerie, soit les résultats suivants :

- dépenses de fonctionnement : 67 586.82 €,
- recettes de fonctionnement : 92 251.08 €,
- dépenses d'investissement : 578 003.62 €,
- recettes d'investissement : 485 774.92 €,

soit en tenant compte des reports de l'exercice 2019, un résultat de clôture de + 50 508.51 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2020 présenté par le Maire et l'autorise à le signer.

2/ Compte administratif 2020, présentation et vote :

Le Maire présente le compte de gestion 2020 préparé par la trésorerie, soit les résultats suivants :

- dépenses de fonctionnement : 67 586.82 €,
- recettes de fonctionnement : 92 251.08 €,
- dépenses d'investissement : 578 003.62 €,
- recettes d'investissement : 485 774.92 €,

soit en tenant compte des reports de l'exercice 2019, un résultat de clôture de + 50 508.51 €.

Il indique qu'en incluant les restes à réaliser, soit la somme de 236 200.00 € correspondant aux subventions attendues pour les travaux en cours, le compte administratif 2020 présente un total cumulé de + 286 708.51 €.

Le Maire transmet la présidence à Olivier PAGET, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif et sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- constate que le compte administratif 2020 est identique au compte de gestion 2020,
- approuve le compte administratif 2020 et autorise le Maire à le signer,

Le Maire étant sorti au moment du vote.

3/ Budget primitif 2021, inscriptions budgétaires :

Le Maire précise aux élus que le budget primitif 2021 n'étant pas encore voté, il est nécessaire d'obtenir l'approbation du conseil municipal pour procéder au mandatement de factures d'investissement.

Il présente à cet effet plusieurs factures en attente concernant les travaux de réaménagement des espaces publics en cours, soit la situation n°6 du groupement FCE BONNEFOY, facture des travaux du SIED 70, facture du Département de la Haute-Saône, facture de SL CONCEPT) et sollicite l'inscription des crédits suivants au budget primitif 2021 :

- article 204132 DI pour un montant de 49 075.00 €,
- article 2152 DI pour un montant de 157 000.00 €,
- article 2031 DI pour un montant de 2 640.00 €,
- article 21534 DI pour un montant de 66 950.00 €,
- article 13258 RI pour un montant de 10 150.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire, décide l'inscription des crédits budgétaires suivants au budget primitif 2021 :

- article 204132 DI pour un montant de 49 075.00 €,
- article 2152 DI pour un montant de 157 000.00 €,
- article 2031 DI pour un montant de 2 640.00 €,
- article 21534 DI pour un montant de 66 950.00 €,
- article 13258 RI pour un montant de 10 150.00 €,

et autorise le Maire à procéder au mandatement des factures et à signer tous les documents nécessaires.

4 / Questions diverses :

Travaux du logement communal : Le Conseil a pour objectif de faire 2 appartements. Une étude sommaire a été effectuée avec des plans qui ont été montrés au Conseil Municipal. La Commune demandera une subvention à l'État.

Une partie de la rue de l'Eglise sera interdite à la circulation en raison des travaux sur le toit de Mr et Mme SOCIE.

Les élections municipales et régionales auront lieu en même temps le 13 et 20 juin 2021.

Concernant la fibre, les travaux ont été retardés et la Commune de Buthiers n'est pas encore éligible.

Madame Lucienne GUENOT représentera la Commune de Buthiers à l'ADMR.

Des travaux vont être entrepris pour rénover des chaussées endommagées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clot la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN